

Nom : Bucret		Numéro matricule du recrutement : 996	
Prénoms : Louis Joseph Surnoms :		Classe de mobilisation :	
ÉTAT CIVIL.			
Né le 1^{er} décembre 1893 , à Chamfromier , canton			
d' Bellegarde , département d' Ain , résidant			
à Chamfromier , canton d' Bellegarde , département			
d' Ain , profession de Cultivateur			
fils de Martin et de Monie Scapine , domiciliés			
à Chamfromier , canton d' Bellegarde , département d' Ain			
Marié à			
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.			
Inscrit sous le n° 20 de la liste du canton d' Bellegarde			
Classé dans la 1^{re} partie de la liste en 19 13 . Appelé pour service armé			
		SIGNALEMENT.	
		Cheveux châtain foncé . Yeux châtain clair .	
		Front moyen . Nez carré .	
		Visage roulé . Renseignements physiologiques complémentaires :	
		Taille : 1 mètre 68 centimètres.	
		Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.	
		Marques particulières :	
		Degré d'instruction : 2	
		CORPS D'AFFECTATION.	
		NUMÉROS	
		AN MATRICULE	



- 27/11/1913: Incorporé au 44^e Régiment d'infanterie, 6^e Compagnie, arrivé au corps le lendemain, soldat de 2^e classe.

Campagne contre l'Allemagne du 2/08/1914 au 8/09/1919

- 20/09/1914 : Prisonnier de guerre à Autrèches (près de Compiègne); en captivité à Zurwitschau

CAMPAGNES.	BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.
Contre l'Allemagne du 2 août 1914 au 3 septembre 1919. Aux armées du 2-8.1914 au 19.9.1914 En captivité P.O. de g. du 20.9.1914 au 21.10.1919 Substitut du 3.1.1919 au 31.9.1919 Jour des Armes C.E. du 2.9.19 au 23.11.1930 Cf. Invenim du 24.11.19 au 14.12.1960.	Blessé par balle le 20.9.1914 à Autrèches (Aisne) plaie au bas des reins côté gauche par balle.

- blessé par balle à Autrèches (Aisne) ; plaie au bas des reins côté gauche



- 13/01/1919: Rapatrié de captivité
1/04/1919: passé au 23^e Régiment d'infanterie

- 4/09/1919: Envoyé en congé illimité de démobilisation par le 133^e Régiment d'infanterie. Se retire à Champfromier. Fiche matriculaire créée

- 19/10/1920 Affecté pour la mobilisation au 133^e Régiment d'infanterie. A été classé dans l'affectation spéciale comme proposé des douanes à Les Rousses (Jura)